



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 560 – RÈGLEMENT CONSTITUANT UNE RESERVE FINANCIERE POUR L'ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC

---

AVIS PUBLIC est par la présente donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Cyprien-de-Napierville tenue le mardi 11 juin 2024 à 20 heures, le conseil municipal a adopté le *Règlement no. 560 – Règlement constituant une réserve financière pour l'entretien des équipements et infrastructures d'aqueduc*.

Tel que prévu par l'article 1094.3 du *Code municipal du Québec*, le Règlement no. 560 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter du secteur au profit duquel la réserve constituée par celui-ci a été créée. Un registre, dont l'avis public a été donné le 12 juin 2024, a été tenu à cette fin le 19 juin 2024 de 9 heures à 19 heures. Le nombre de signatures de personnes habiles à voter requises pour qu'un référendum soit tenu n'ayant pas été atteint, le Règlement no. 560 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance sur le site internet de la municipalité [www.st-cypriendenapierville.com](http://www.st-cypriendenapierville.com) dans la section des Règlements municipaux. Il est également possible de le consulter au bureau municipal du lundi au jeudi. Nous demeurons disponibles par téléphone au 450-245-3658 et par courriel au [info@st-cypriendenapierville.ca](mailto:info@st-cypriendenapierville.ca). Nous assurons le suivi des demandes selon l'horaire de travail suivant : du lundi au jeudi de 8h à midi et de 13h à 17h.

Donné à Saint-Cyprien-de-Napierville, ce 20<sup>e</sup> jour de juin 2024.

Je, soussignée, directrice générale & greffière-trésorière, certifie par la présente sous mon serment d'office, avoir affiché l'avis public ci-haut à l'hôtel de ville, sur les plateformes de communication ainsi que sur le site Internet de la municipalité en conformité avec le règlement relatif aux avis publics entre 15 heures et 17 heures ce 20<sup>e</sup> jour de juin 2024.

**Nancy Corriveau**  
Directrice générale & greffière-trésorière

---

#### Hôtel de ville

121, Rang Cyr, Saint-Cyprien-de-Napierville, Québec J0J 1L0

Tél. : 450-245-3658 Fax :450-987-0165

[Info@st-cypriendenapierville.com](mailto:Info@st-cypriendenapierville.com)